



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur
à

Monsieur le directeur départemental de l'emploi,
du travail et des solidarités du Pas-de-Calais

Monsieur le directeur départemental des
territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France
sur le projet de création de résidence accueil de Saint Martin Boulogne

Le bureau du CRHH a été consulté le 4 juillet 2023 pour donner un avis sur le projet de création de résidence d'accueil réalisé dans votre département, à Saint Martin Boulogne.

Le projet, porté par l'association Blanzly Pourre, consiste en la création d'une résidence d'accueil à destination de personnes en situation de précarité souffrant de troubles psychiques. Le projet et le budget ont été établis sur la base de 21 logements / 21 places. Néanmoins, sa capacité d'accueil pourrait évoluer marginalement, 3 logements étant susceptibles d'accueillir des couples en tant que de besoin.

Ce projet, porté par un acteur sérieux, est une véritable opportunité de développer une offre dans une partie du département sous-équipée et où peu de projets de pension de famille parviennent à émerger.

- Suite à la présentation de ce projet, le CRHH a émis un avis favorable à cette création de résidence d'accueil.

Cet avis ne se substitue pas aux décisions de financement, qu'il s'agisse du financement de l'investissement (BOP 135) ou du fonctionnement (BOP 177). Il ne vaut pas non plus dérogation aux dispositions de droit commun applicables (en particulier pas de dérogation au droit pour construire en QPV).

Vous remerciant pour la coopération entre nos services, je vous prie de bien vouloir communiquer cet avis aux opérateurs concernés sur votre territoire.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur,

Julien LABIT